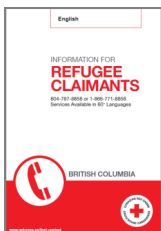


Préparez une Demande de Statut de Réfugié

Vos premières semaines au Canada peuvent être difficiles. Voici 9 étapes que nous vous recommandons de suivre pendant ces premières semaines. Si vous avez besoin d'aide, appelez la ligne d'information de la Croix-Rouge au 604-787-8858 ou au 1-866-771-8858.

1

Semaine 1: Lisez le kit d'information pour les demandeurs du statut de réfugiés ou appelez la Croix-Rouge



La trousse d'information contient un livret d'information, une carte de Metro Vancouver et un aperçu du processus de demande du statut de réfugié. Vous pouvez obtenir une trousse auprès de CBSA, des bureaux d'IRCC dans les aéroports ou aux frontières terrestres ou auprès d'une des nombreuses agences d'établissement. Vous pouvez également télécharger la trousse à www.redcross.ca/first-contact dans plusieurs langues. Si vous avez besoin d'aide pour trouver une copie, appelez la Croix-Rouge et un bénévole tentera de vous aider.

2



Semaine 1: Obtenez un travailleur pour l'aide au logement et à l'établissement

Lorsque vous arrivez, vous devrez peut-être rester dans un hôtel ou une auberge. La carte dans la trousse d'information présente plusieurs hôtels et auberges et leurs numéros de téléphone. Si vous avez besoin de plus d'aide pour trouver un logement, appelez la Croix-Rouge.

La trousse d'information vous indique également comment obtenir un travailleur pour l'aide au logement et à l'établissement. Visitez ces organismes dès votre arrivée au Canada car il y a une pénurie de logements et le travailleur du logement peut avoir besoin de plusieurs jours pour vous trouver un hébergement approprié.

Si vous avez des fonds limités et que vous ne pouvez pas payer votre logement, vous devrez peut-être déménager plusieurs fois avant d'être placé dans un logement plus permanent.

3



Semaine 1: Trouvez un avocat

L'assistance juridique est très importante! « Legal Services Society » peut être en mesure de fournir un avocat gratuit. Appelez le 604-601-6076 pour savoir si vous êtes admissible à une aide juridique gratuite. Lorsque vous téléphonez, un agent vous posera une série de questions concernant votre situation financière et la raison pour laquelle vous faites une demande de statut de réfugié.

Si vous n'êtes pas admissible à un avocat gratuit ou si vous souhaitez engager et payer votre propre avocat privé, appelez la Croix-Rouge et un bénévole peut vous aider.

4



Semaines 1, 2: Remplissez votre « Basis of Claim (BOC) » [formulaire de demande de base]

Si vous avez fait votre demande de statut de réfugié dans un point d'entrée (aéroport, frontière terrestre, port maritime) avec CBSA, alors vous devez retourner le formulaire de base de la demande (BOC) fourni par IRB-RPD (16e étage, 300 West Georgia St, Vancouver) dans les 15 jours.

Si vous avez fait votre demande à l'intérieur du Canada au bureau IRCC (1148 Hornby Street, Vancouver) ou avez l'intention de faire une demande de statut de réfugié, il n'y a pas de délai pour soumettre votre formulaire BOC. Téléchargez le formulaire à partir du site Internet (www.cic.gc.ca) et demandez de l'aide juridique.

Préparez une Demande de Statut de Réfugié

5



TOUJOURS: Rendez vous à tous les rendez-vous avec CBSA et IRCC

CBSA et IRCC peuvent vous donner des rendez-vous ou vous demander de vous rendre dans leurs locaux. Il est très important que vous honoriez ces rendez-vous. Si vous ne pouvez pas rendre au rendez-vous, téléphonez-leur immédiatement. Vous pouvez trouver les numéros de téléphone dans la trousse d'information. Si vous avez besoin d'aide pour les contacter, contactez votre avocat, le travailleur d'établissement ou la Croix-Rouge.

6



SEMAINES 2, 3: Soumettez votre BOC et commencez le processus officiel de demande de statut de réfugié.

Une fois que vous avez soumis votre BOC et avez complété votre entrevue d'admissibilité, vous recevrez un document de demande de protection des réfugiés. Avec ce document, vous êtes admissible à des soins de santé, une aide financière, un permis de travail et d'autres avantages. Demandez à un avocat de vous aider à compléter votre BOC. Renvoyez votre BOC à l'IRB-RPD (pour les demandes faites au point d'entrée) ou IRCC (pour les demandes faites à l'intérieur). Consultez la description du processus de demande dans la trousse d'information pour plus de renseignements.

7



SEMAINES 2 à 4: Faites une visite « READY Tour » et préparez-vous à votre audience sur les réfugiés

Les visites « READY Tour » sont gratuites et très utiles. La visite vous permet de voir à l'intérieur d'une salle d'audition de réfugiés, de rencontrer du personnel du IRB-RPD et d'apprendre ce qui se passe pendant une audience de réfugiés.

Vous aurez également la possibilité de poser des questions sur le processus et de préparer votre audience.

Pour vous inscrire à une visite « READY Tour » et pour télécharger leur guide gratuit, visitez www.refugeclaim.ca

8



Semaines 4 à 8: Participez à votre audience sur les réfugiés

L'IRB-RPD programmera votre audience de réfugiés dans les 4 à 8 semaines après que vous avez officiellement déposé votre demande d'asile. La date exacte dépendra de la façon dont vous avez fait votre demande (au point d'entrée ou à l'intérieur du bureau de l'IRCC), de quel pays êtes-vous et à comment IRB-RPD est occupé.

Vous serez informé de votre date d'audience lorsque vous recevrez votre document de demandeur de protection des réfugiés.

Votre audience déterminera si vous êtes accepté comme réfugié ou non. IRB-RPD prendra la décision soit oralement à la fin de l'audience, soit vous enverra un avis de décision par la poste.

9

Après l'audience: Demandez une résidence permanente ou interjetez appel de la décision

Après votre audience, vous recevrez une décision positive ou une décision négative. Si vous recevez une décision positive, cela signifie que vous avez été accepté comme réfugié au Canada. Vous pouvez maintenant postuler à la résidence permanente. Demandez à votre travailleur d'établissement de faire cette demande, ou téléphonez à la Croix-Rouge et un bénévole peut vous aider à trouver une agence d'établissement.

Si vous recevez une décision négative, vous devriez parler avec un avocat des options qui se présentent à vous.

Les options sont soit le départ du Canada, soit la présentation d'un recours. Cela devrait être fait avec l'aide d'un avocat. Si vous avez besoin d'aide pour obtenir un avocat, veuillez appeler la Croix-Rouge.

A tout moment, si vous avez des questions, appelez la Croix-Rouge et un bénévole tentera de vous aider. Le service est offert dans plus de 60 langues. Veuillez indiquer votre langue et soyez patient en attendant qu'un interprète soit connecté. Appelez le 604-787-8858 ou le 1-866-771-8858.